

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 03377

Numéro SIREN : 449 341 007

Nom ou dénomination : 42 MEDIATVCOM

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2021 sous le numéro de dépôt 71945

Bilan actif

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISE**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires

53 642

3 641

50 001

51 188

Fonds commercial (1)

298 000

298 000

298 000

Autres immobilisations incorporelles

1 972 003

1 057 989

914 014

844 668

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

81 895

33 948

47 947

11 608

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations (mise en équivalence)

Autres participations

3 000

3 000

Créances rattachées aux participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

16 211

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

2 408 539

1 095 578

1 312 962

1 221 675

ACTIF CIRCULANT**Stocks et en-cours**

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes**Créances (3)**

Clients et comptes rattachés

1 746 889

1 746 889

1 334 344

Autres créances

755 923

755 923

563 071

Capital souscrit et appelé, non versé

Divers

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

152 854

152 854

69 321

Charges constatées d'avance (3)

3 935

3 935

5 399

TOTAL ACTIF CIRCULANT

2 659 601

2 659 601

1 972 135

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

TOTAL GENERAL

5 068 140

1 095 578

3 972 562

3 193 811

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES

Capital	10 190	10 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	37 810	37 810
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 019	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	332 265	351 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	167 391	181 284
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	548 675	581 284

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	961 601	432 814
Emprunts et dettes financières diverses (3)	450 945	569 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 723	854 944
Dettes fiscales et sociales	1 171 530	700 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 948	34 255
Produits constatés d'avance	12 140	20 444
TOTAL DETTES	3 423 888	2 612 527
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 972 562	3 193 811

(1) Dont à plus d'un an (a)	893 360	173 305
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 530 528	2 439 221
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 619	184 456
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 42 MEDIATVCOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 972 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 167 391 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

TROIS ANS

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	298 000			298 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 602 471	423 173		2 025 645
Immobilisations incorporelles	1 900 471	423 173		2 323 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 956	1 860		10 816
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 288	39 791		71 079
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	40 244	41 651		81 895
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		3 000		3 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 211		16 211	
Immobilisations financières	16 211	3 000	16 211	3 000
ACTIF IMMOBILISE	1 956 926	467 824	16 211	2 408 539

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	423 173	41 651	3 000	467 824
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	423 173	41 651	3 000	467 824
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			16 211	16 211
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			16 211	16 211

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés		290 000
Éléments réévalués		8 000
Éléments reçus en apport		
Total		298 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	706 615	355 015	1 061 630
Immobilisations incorporelles	706 615	355 015	1 061 630
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 884	1 031	3 915
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 752	4 281	30 033
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	28 636	5 311	33 948
ACTIF IMMOBILISE	735 251	360 327	1 095 578

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 506 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

1 746 889

1 746 889

Autres

755 923

755 923

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

3 935

3 935

Total

2 506 747

2 506 747

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir



Fournisseurs - rrr à obtenir

19 840

Etat - produits à recevoir

14 955

Total

34 795

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 190,00 euros décomposé en 1 019 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 423 888 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	8 619	8 619	
- à plus de 1 an à l'origine	952 982	59 622	893 360
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 723	822 723	
Dettes fiscales et sociales	1 171 530	1 171 530	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	455 894	455 894	
Produits constatés d'avance	12 140	12 140	
Total	3 423 888	2 530 528	893 360

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 750 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 45 375

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	72 431
Dettes provis. pr congés à payer	141 973
Charges sociales s/congés à payer	61 741
Taxe d'apprentissage cap	6 631
Formation continue cap	11 770
Total	294 545

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

--	--

Charges constatées d'avance	3 935
-----------------------------	-------

Total	3 935
--------------	--------------

Produits constatés d'avance

--	--

DMM7	12 140
------	--------

Total	12 140
--------------	---------------

Philippe JOUBERT
147 avenue de Suffren
75015 PARIS
Commissaire aux comptes
Inscrit à la C.R.C.C. de Paris

42 MEDIATVCOM SAS
31 RUE PAUL MEURICE
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

✓
Philippe JOUBERT
147 avenue de Suffren
75015 PARIS
Commissaire aux comptes
Inscrit à la C.R.C.C. de Paris

42 MEDIATVCOM SAS
31 RUE PAUL MEURICE
75020 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

-
Exercice clos le 31 décembre 2020
-

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **42 MEDIATVCOM SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

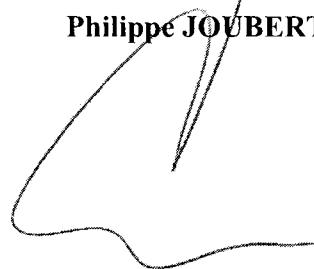
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le vendredi 11 juin 2021
Le Commissaire aux comptes

Philippe JOUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Joubert', written over the printed name.

SASU 42 MEDIATVCOM

31 rue Paul Meurice
75020 PARIS

Siret : 44934100700028

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	53 642	3 641	50 001	51 188
Fonds commercial (1)	298 000		298 000	298 000
Autres immobilisations incorporelles	1 972 003	1 057 989	914 014	844 668
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	81 895	33 948	47 947	11 608
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 000		3 000	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				16 211
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 408 539	1 095 578	1 312 962	1 221 675
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 746 889		1 746 889	1 334 344
Autres créances	755 923		755 923	563 071
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	152 854		152 854	69 321
Charges constatées d'avance (3)	3 935		3 935	5 399
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 659 601		2 659 601	1 972 135
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 068 140	1 095 578	3 972 562	3 193 811
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 190	10 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	37 810	37 810
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 019	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	332 265	351 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	167 391	181 284
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	548 675	581 284
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	961 601	432 814
Emprunts et dettes financières diverses (3)	450 945	569 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 723	854 944
Dettes fiscales et sociales	1 171 530	700 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 948	34 255
Produits constatés d'avance	12 140	20 444
TOTAL DETTES	3 423 888	2 612 527
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 972 562	3 193 811
(1) Dont à plus d'un an (a)	893 360	173 305
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 530 528	2 439 221
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 619	184 456
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 42 MEDIATVCOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 972 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 167 391 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

TROIS ANS

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	298 000			298 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 602 471	423 173		2 025 645
Immobilisations incorporelles	1 900 471	423 173		2 323 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 956	1 860		10 816
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 288	39 791		71 079
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	40 244	41 651		81 895
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		3 000		3 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 211		16 211	
Immobilisations financières	16 211	3 000	16 211	3 000
ACTIF IMMOBILISE	1 956 926	467 824	16 211	2 408 539

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	423 173	41 651	3 000	467 824
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	423 173	41 651	3 000	467 824
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			16 211	16 211
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			16 211	16 211

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	290 000
Éléments réévalués	8 000
Éléments reçus en apport	
Total	298 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	706 615	355 015		1 061 630
Immobilisations incorporelles	706 615	355 015		1 061 630
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 884	1 031		3 915
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 752	4 281		30 033
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	28 636	5 311		33 948
ACTIF IMMOBILISE	735 251	360 327		1 095 578

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 506 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 746 889	1 746 889	
Autres	755 923	755 923	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 935	3 935	
Total	2 506 747	2 506 747	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	19 840
Etat - produits à recevoir	14 955
Total	34 795

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 190,00 euros décomposé en 1 019 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 423 888 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 619	8 619		
- à plus de 1 an à l'origine	952 982	59 622	893 360	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 723	822 723		
Dettes fiscales et sociales	1 171 530	1 171 530		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	455 894	455 894		
Produits constatés d'avance	12 140	12 140		
Total	3 423 888	2 530 528	893 360	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	750 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	45 375			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	72 431
Dettes provis. pr congés à payer	141 973
Charges sociales s/congés à payer	61 741
Taxe d'apprentissage cap	6 631
Formation continue cap	11 770
Total	294 545

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 935		
Total	3 935		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
DMM7	12 140		
Total	12 140		

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 190,00 €

Siège social : 31 rue Paul Meurice

75020 PARIS

449 341 007 RCS PARIS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente juin, à onze heures,

la société 42 CONSULTING, représentée par Monsieur Stéphane LAURENT, agissant en qualité d'associée unique de la société 42 MEDIATVCOM, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué au commissaire aux comptes les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

S.L

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 167 390,82 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	167 390.82 €
- Une somme de.....	250 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de.....	245.33 €
- et le solde, soit	249 655.59 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 245,33 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :.....	200 000,00 €
soit, par titre :	196,27 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	240 755,00 €
soit, par titre :	236,26 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	78 900,00 €
soit, par titre :	78,90 €

TROISIEME RESOLUTION

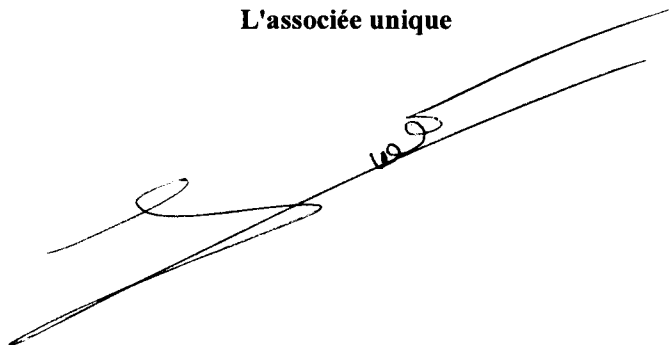
L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'L'associée unique'.

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 190,00 €

Siège social : 31 rue Paul Meurice

75020 PARIS

449 341 007 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Il sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 271 039 € contre 2 879 648 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 13,59 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 652 442 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 360 327 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 977 564 € à 2 142 174 €, soit une progression de 8,32 %, alors que l'effectif moyen est passé de 27 à 28 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 60 076 € contre 75 499 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 20,43 %.

Le résultat financier, d'un montant de -15 445 €, contre -16 451 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 44 631 €, contre 59 048 € au 31 décembre 2019.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -13 611 €, contre -39 204 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -136 371 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 167 391 €, représentant 5,12 % du chiffre d'affaires hors taxes.

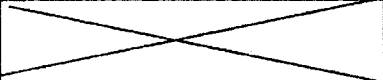
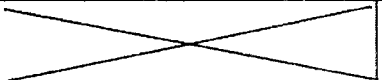
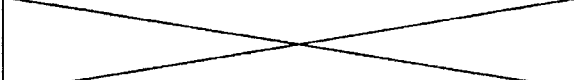
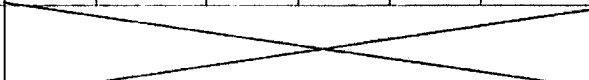
Ce résultat se trouve en régression de -7,66 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 181 284 €, soit 6,3 % du chiffre d'affaires.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 Décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Fournisseurs TTC

Clients TTC

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC)	575.346	59.505	42.695	26.026	46.720	174.946	307.713	131.426	196.221	108.874	1.002.654	1.439.175
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues		
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels	☒ Délais contractuels

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société a engagé des dépenses de recherche pour un montant de 466.843 Euros en 2020, ce qui a généré un crédit d'impôt de 136.371 Euros.

La société a immobilisé pour 423.173 € au titre de la production immobilisée sur le développement des projets au titre de l'année 2020.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que nous détenons les participations suivantes :

- 42C ESTORES, à hauteur de 60 % ;

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 167 390,82 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	167 390.82 €
- Une somme de	250 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	245.33 €
- et le solde, soit	249 655.59 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	200 000,00 €
soit, par titre :	196,27 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	240 755,00 €
soit, par titre :	236,26 €

S.L

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	78 900,00 €
soit, par titre :	78,90 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

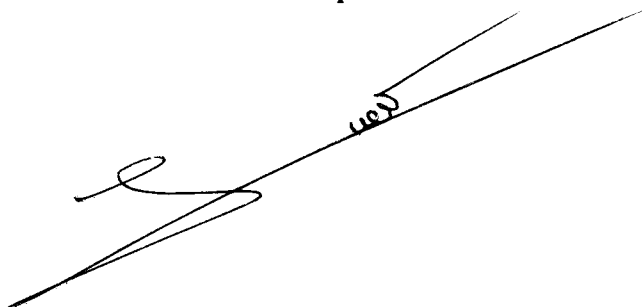
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

42 MEDIATVCOM

société par actions simplifiée au capital de 10 190 euros

Siège social : 31 rue Paul Meurice - PARIS (75020)

449 341 007 RCS PARIS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<u>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	10 190	10 190	10 190	10 000	10 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 019	1 019	1 019	1 000	1 000
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<u>2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 271 039	2 879 648	3 346 756	2 858 229	2 044 476
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	391 346	374 215	335 067	29 660	-6 208
c) Impôt sur les bénéfices	-136 371	-161 440	-213 386	-204 025	-171 851
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	167 391	181 284	260 099	157 800	114 526
f) Résultat distribué	249 991	99 994	0	100 000	0
<u>3 - RESULTAT PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	517,88	525,67	538,23	233,69	165,64
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	164,27	177,90	255,25	157,80	114,53
c) Dividende attribué à chaque action	245,33	98,13	0,00	100,00	0,00
<u>4 - PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	27	34	45	18
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 495 545	1 383 264	1 736 457	1 618 263	1 135 196
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	646 629	594 300	723 441	698 900	497 858